



Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère
32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex
mél : cgt@cg29.fr site web : <http://cgt.cg29.free.fr>
tél/répondeur : 02.98.52.25.66 fax : 02.98.52.26.59

20 mars 2008

ILS S'EN METTENT PLEIN LES POCHESES ET VIDENT LES NÔTRES

Les prix ↗ : de 1986 à 2008, hausse des prix de 53%

(indice INSEE)

Le pouvoir d'achat ↘ : sur la même période, augmentation du salaire indiciaire de 35% seulement

**Notre niveau de vie a baissé de
18%**

Doit-on en conclure que Voltaire avait raison en affirmant : « L'art de gouverner consiste à prendre le plus d'argent possible à une catégorie de citoyens afin de le donner à une autre » ?

Il y a pourtant des solutions : Le Conseil Général dispose d'une large marge de manœuvre pour sa politique salariale et notamment par le biais du régime indemnitaire. **Voici quelques exemples :**

Les **adjoints administratifs** et les **adjoints techniques** touchent actuellement 270 € de régime indemnitaire alors que la loi autorise **579 €**

Les **rédacteurs** touchent 370 € alors que la loi autorise **696 €**

Les **assistants socio-éducatifs** touchent 415 € alors que la loi autorise **708 €**

Les **attachés** touchent 737,36 € alors que la loi autorise **1047 €**

Les **psychologues** touchent 333,24 € alors que la loi autorise **522 €**

Le Conseil Général doit aussi

-mettre fin à la discrimination dont sont victimes les agents des collègues qui perçoivent 174€ de moins par mois que l'ensemble de leurs collègues de catégorie C,

-favoriser l'avancement et la promotion du personnel par des mesures « soupapes »*,

-interpréter largement l'application de la NBI afin que le maximum d'agents la perçoive. Au passage, un grand bravo à l'administration pour sa réactivité : Décret paru en juillet 2006 et pas encore appliqué au CG29...

-créer un véritable Comité d'Oeuvres Sociales du personnel qui prendrait en charge

- les mutuelles
- les chèques déjeuner ou tickets repas
- des prêts à taux réduits
- des formules et chèques vacances

Actuellement, moins de 1% de la masse salariale est consacrée aux œuvres sociales du personnel.

Une honte pour une collectivité de cette importance !

-transformer les centaines de postes de non-titulaires, véritables CPE de la fonction publique, en postes de titulaires fixes et volants,

-payer les Assistants Familiaux au SMIC dès le premier enfant placé (ils perçoivent actuellement moins que le SMIC, hé oui...), et leur accorder un véritable déroulement de carrière.

Et aussi intervenir au niveau national pour que de nouvelles grilles soient mise en place et **pour une revalorisation de la valeur du point.**

**Pour plus de précisions, consultez notre espace syndical sur Finistnet*

Syndicat CGT du personnel du Conseil Général du Finistère --- Bulletin d'adhésion

Nom, Prénom :

Adresse :

A renvoyer à : Syndicat CGT du Conseil Général du Finistère 32, bd Duplex, 29196 Quimper cedex